

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1968

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly - Requalification des abords à l'arrière des immeubles UC 6 et Galaxie - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1512 en date du 10 juillet 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux pour la requalification des abords à l'arrière des immeubles UC 6 et Galaxie.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 novembre 2003, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, démolition, voirie et réseaux divers et maçonnerie : entreprise SCREG Sud-Est, pour un montant de 308 416,11 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts : entreprise Parcs et sports, pour un montant de 32 174,55 € TTC,
- lot n° 4 : jeux d'enfants : entreprise Solo paysage, pour un montant de 44 676,60 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1512 en date du 10 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 21 novembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant pour la requalification des abords à l'arrière des immeubles UC 6 et Galaxie à Bron, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassement, démolition, voirie et réseaux divers et maçonnerie : entreprise SCREG Sud-Est, pour un montant de 308 416,11 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts : entreprise Parcs et sports, pour un montant de 32 174,55 € TTC,
- lot n° 4 : jeux d'enfants : entreprise Solo paysage, pour un montant de 44 676,60 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 458 174 - fonction 824 - opération n° 0597.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,